

Secrétariat

DEAL / SEB / UPEMA - Stéphanie Réhault

Tel : 02 62 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU

Séance plénière du 16 mars 2022

Lieu : Hôtel du Département

1 – INTRODUCTION

M. Gilles HUBERT accueille les membres du CEB et constate l'atteinte du quorum (36/52) permettant au comité de délibérer valablement.

Il souligne les enjeux majeurs abordés dans le SDAGE qui est soumis à la validation du CEB et remercie les acteurs impliqués dans son élaboration.

2 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2021

M. Jean-François NATIVEL avait formulé une demande de modification du compte-rendu au sujet de l'intégration du rôle des chasseurs et des pêcheurs aux programmes de sensibilisation à l'environnement. Cette demande fait référence à une intervention réalisée dans le cadre du CEB du 16 septembre 2021, qui avait bien été prise en compte. La demande de modification du compte-rendu est retirée.

M. Gilbert SAM YIN YANG a proposé des précisions sur le rapportage de ses propos sur le budget de l'Office de l'eau et sur son rôle vis-à-vis de la biodiversité.

M. Jean-Paul MAUGARD indique que la FDAAPPMA travaille sur le sujet des aires éducatives et pourra décliner le souhait formulé quant au rôle des pêcheurs. Il souligne le besoin de financements pour les mouvements associatifs afin d'augmenter leur capacité de sensibilisation de la population. Les attentes sur le rôle de la commission finances du CEB vis-à-vis de la biodiversité sont rappelées.

M. Gilles HUBERT répond qu'une réflexion sur le financement de la biodiversité lui semble nécessaire.

Mme Bernadette ARDON souligne l'importance de la commission finances et le besoin d'augmentation des financements et de leur bonne articulation. Elle propose qu'une date soit trouvée pour une nouvelle commission finance pour traiter du sujet.

Le CEB adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 octobre avec la prise en compte des remarques de M. le Directeur de l'Office de l'eau.



3 – ADOPTION DU SDAGE 2022-2027

M. Matthieu MENOU revient sur le déroulé de la procédure d'adoption du SDAGE et présente les modifications proposées suite au travail de la commission planification sur les remarques issues des consultations de l'Autorité environnementale, des parties prenantes et du public.

M. Gilles HUBERT met en avant le caractère stratégique de la bonne prise en compte du SDAGE à l'échelle des élus locaux et en particulier des intercommunalités, et rappelle son souhait de tenir des réunions par intercommunalité pour appuyer l'appropriation du SDAGE et sa déclinaison.

Mme Bernadette ARDON indique que l'appropriation est un travail de fond qu'il faudra mener au-delà des conférences sur le SDAGE qui pourront être réalisées avec les collectivités.

M. Gilles HUBERT admet que la sensibilisation des intercommunalités n'est qu'une étape dans la déclinaison du SDAGE et souligne les enjeux vis-à-vis des travaux en cours sur la révision des SCOT, mais également à propos des enjeux agricoles et illustre son propos par le cas de la rivière de l'Est, qui, bien qu'étant sur la micro-région la plus humide de l'île, est celle qui concentre le plus de problématiques quant à son état.

M. Jean-Paul MAUGARD s'interroge sur la hiérarchie des documents de planification et en particulier la relation entre le SDAGE et le SAR.

M. Matthieu MENOU répond en s'appuyant sur un extrait de l'avis de l'Autorité environnementale sur le SDAGE que ce dernier et le SAR n'ont pas de relation de compatibilité explicite dans les textes, et doivent donc ne pas fixer des objectifs contradictoires aux documents qui leur sont inférieurs.

Mme Bernadette ARDON souhaite une diffusion de cette information aux membres du CEB.

Mme Ramata TOURE reprend à son compte l'enjeu de la révision des SCOT et demande à ce que le portage du SDAGE soit affirmé plus clairement dans le cadre de l'élaboration des SCOT.

M. Emmanuel BRAUN indique que la déclinaison du SDAGE ne pourra pas s'appuyer uniquement sur la représentation du secrétariat du CEB dans les divers instances et que son appropriation par les acteurs du territoire est essentiel pour la réussite de sa mise en œuvre.

M. Roland TROADEC s'interroge sur les objectifs et modalités d'exécution des politiques publiques de lutte contre l'artificialisation des sols, notamment sur l'ouverture vers la compensation de l'imperméabilisation.

M. Gilles HUBERT répond que le sujet est en débat et que les particularités du contexte réunionnais doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans la gestion de l'eau vis-à-vis des hauts.

M. Christian LEGER souhaite que la sensibilisation des collectivités intègre les enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire, en écho au travail réalisé dans le cadre de la mise en place de l'ARB.

M. Jean-Paul MAUGARD confirme que l'appropriation des enjeux par les acteurs est déterminant pour la bonne mise en œuvre des politiques publiques et cite l'exemple vertueux des ateliers GEMA mis en place récemment par le TCO.

M. Gilles HUBERT indique que la préservation des milieux aquatiques est un moyen au service de l'objectif de préservation du bien-être de tous et de la biodiversité.

M. Bruno ROBERT met en avant les forts enjeux du territoire en matière de gestion de l'eau, pour l'eau potable et les enjeux agricoles en particulier. Il indique qu'au-delà de la technicité du SDAGE, il convient de le décliner dans les territoires en dépit du manque de moyen dont disposent les collectivités pour traiter de ces sujets stratégiques.

M. Gilles HUBERT confirme que le sujet de l'eau est essentiel pour les territoires.

M. Emmanuel BRAUN précise que les sujets de l'eau potable et de l'assainissement relèvent davantage du Plan eau DOM et du Plan eau potable que du SDAGE. Il observe que les enjeux agricoles se situent notamment dans l'orientation vers l'autonomie alimentaire de l'île et sur la qualité des productions.

M. Jean-François NATIVEL fait part de ses inquiétudes concernant l'épisode de pollution lié à l'échouage du Tresta Star à St-Philippe et s'interroge sur les moyens à disposition de la puissance publique pour améliorer la prise en charge de ce type de situation. Il regrette que les stratégies de préservation de l'environnement s'appliquant au territoire réunionnais conduisent à protéger des enjeux (notamment via des protections spatiales) à proximité des zones connaissant un fort développement anthropique.

M. Gilles HUBERT met en avant le rôle des élus pour relayer les attentes des citoyens dans les instances politiques et porter le sens des politiques publiques auprès de la population. Il indique que les moyens à disposition du territoire pour gérer les pollutions des eaux liées à l'activité de transport maritime ne sont pas suffisants (nettoyage des cuves et dégazage par exemple).

M. Jérôme LAFON revient sur les modalités d'intervention pour la gestion de la crise en lien avec le Tresta Star et indique se tenir à la disposition des membres du CEB qui souhaiteraient davantage de détails sur ces opérations.

M. Emmanuel BRAUN salue le travail exemplaire de la DMSOI sur ce sujet et indique que les premiers résultats de l'évaluation de l'impact de l'épisode de pollution révèlent qu'il n'aurait pas d'impact majeur sur l'environnement bien que des traces de pollution soient observées sur plusieurs stations d'étude.

M. Gilles HUBERT considère que la réglementation existante n'est pas suffisante pour préserver l'environnement et cite le cas de taux de phénol dépassant des seuils acceptables dans les eaux littorales de La Possession. Il souhaite que ce type de sujets, très opérationnels et qui touchent les réunionnais, soit traité.

M. Jérôme LAFON indique que les modalités de contrôle et de détection des éventuelles infractions utilisent les meilleures techniques disponibles avec par exemple l'exploitation de données satellites pour identifier les pollutions du milieu marin liées à des dégazages.

M. Emmanuel BRAUN revient sur la politique de lutte contre l'artificialisation des sols et ses objectifs à l'horizon 2050, il rappelle notamment la tenue d'un séminaire présidé par le Préfet dédié à la question foncière en fin d'année 2021. Au niveau de la compensation de l'artificialisation des sols, il admet que cela relève de techniques et processus à développer.

Mme Ramata TOURE déplore le manque de moyens pour territorialiser de façon adaptée à La Réunion les politiques d'aménagement.

M. Gilles HUBERT partage cet avis et cite l'exemple de la loi Elan et de sa déclinaison pour le territoire de Mafate.

M. Bruno ROBERT indique que les besoins de développement du territoire ne seront pas compatibles avec un objectif de limitation trop strict de l'artificialisation des sols.

M. Emmanuel BRAUN relève que la surface limitée de l'île ne pourra pas toujours permettre une extension de l'urbanisation au détriment des espaces naturels et agricoles.

M. Jean-François NATIVEL met en avant que le développement du territoire doit intégrer un équilibre avec les politiques de limitation de l'urbanisation. Il revient sur la contribution de La Réunion à la stratégie nationale de biodiversité 2020-2030 et s'étonne de ne pas y trouver de mention au sujet des requins.

M. Gilles HUBERT mentionne la nécessaire maîtrise de l'aménagement du territoire pour préserver le dynamisme de la société réunionnaise, en lien notamment avec les enjeux démographiques.

Mme Ramata TOURE souligne le besoin de porter la voix du territoire réunionnais dans les instances nationales, et constate les difficultés de rayonnement auxquelles les élus locaux sont parfois confrontés.

M. Gilles HUBERT et Mme Bernadette ARDON ajoutent que les représentants réunionnais doivent se saisir de ces opportunités au profit du territoire. Le séminaire du 17 février sur la biodiversité dans les Outre-mers aurait pu davantage s'articuler autour du rayonnement et de la place que doit occuper la biodiversité de ces territoires.

M. Emmanuel BRAUN admet que la forme du séminaire est perfectible mais se félicite de la tenue d'un échange dédié aux outre-mers et de la perspective de poursuite de ce type de discussion tourné vers les spécificités ultra-marines.

M. Jean-Paul MAUGARD indique que la séquence ERC est à bien intégrer dans les politiques des intercommunalités qui pourraient davantage investir le sujet de la gestion des milieux aquatiques relevant de leur compétence.

M. Gilles HUBERT propose au CEB de passer au vote.

Le CEB adopte à l'unanimité le SDAGE 2022-2027 de La Réunion.

3 – AVIS DU CEB SUR LE PROGRAMME DE MESURES

M. Matthieu MENOU présente les modifications proposées suite au travail de la commission planification sur les remarques issues des consultations de l'Autorité environnementale, des parties prenantes et du public.

M. Gilles HUBERT met en avant l'importance du programme de mesures dans la déclinaison du SDAGE.

Mme Bernadette ARDON souhaite que l'accompagnement des agriculteurs pour la gestion économe de l'eau permette l'innovation et la mobilisation de solutions fondées sur la nature et la récupération des eaux de pluie.

Mme Juliette MASSON indique que le monde agricole investit déjà en partie des axes de travail et que ces dynamiques sont à poursuivre. Elle exprime néanmoins des réserves sur d'éventuels projets d'adduction d'eau agricole dans les hauts de l'est qui pourraient mener à une consommation excessive de terres agricoles.

M. Bruno ROBERT relève que la problématique de l'eau est prégnante pour l'agriculture et salue le travail du Département sur les projets de gestion de l'eau.

Mme Bernadette ARDON souhaite que des alternatives soient trouvées pour éviter de faire remonter l'eau.

M. Guillaume CHARLAT détaille les mesures issues du Plan de relance du département sur le sujet, avec des taux de subvention de 90 % pour des projets de stockage de l'eau. Près de 100 retenues d'eau ont été réhabilitées depuis 3 ans et 414 citernes ont bénéficié d'une enveloppe de 1,6 M€. 5 études sont en cours au sujet de l'alimentation en eau des hauts et pourront faire l'objet d'une présentation en CEB une fois finalisées. M. Guillaume CHARLAT indique que la chaîne de refoulement a un intérêt de sécurisation pour compléter d'autres dispositifs.

M. Roland TROADEC interroge la notion de milieu aquatique dans le PDPG porté par la FDAAPPMA, en particulier sur la question du milieu marin dans le cadre des ateliers GEMA du TCO.

Jean-Paul MAUGARD répond que le PDPG est encadré réglementairement, qu'il est une obligation pour les fédérations départementales de pêche et qu'il ne concerne que les cours d'eau pérennes et non le milieu marin.

M. Roland TROADEC déplore le fait que la gestion des milieux aquatiques s'arrête aux embouchures des rivières et ne se prolonge pas au milieu marin.

M. Gilles HUBERT indique que les intercommunalités ne sont pas compétentes pour la gestion des masses d'eau littorales.

Mme Bernadette ARDON souhaite que les enjeux des masses d'eau littorales soient traités au juste niveau.

M. Emmanuel BRAUN précise que le SDAGE aborde ce sujet au même niveau que les autres masses d'eau.

M. Bruno ROBERT et Mme Bernadette ARDON regrettent que des choix historiques aient conduit à des situations dégradées des masses d'eau, en particulier pour le cas de la rivière de l'est.

M. Gilles HUBERT propose au CEB de passer au vote.

Le CEB émet un avis favorable à l'unanimité sur le programme de mesures.

4 – SUIVI DU SDAGE

M. Matthieu MENOUE détaille les suites administratives qui seront données aux décisions du CEB, et présente le projet de délibération confiant à la commission planification le suivi de la mise en œuvre du SDAGE.

M. Roland TROADEC souhaite que la prise en compte du SDAGE dans les documents de planification soit aussi rapide que possible pour contribuer à la réussite de ses objectifs.

M. Jean-Paul MAUGARD s'interroge sur le fonctionnement de la commission planification et sur la régularité de ses réunions.

M. Matthieu MENOUE indique que la commission s'est réunie pour préparer les délibérations du CEB en matière de planification dans le domaine de l'eau. Les dernières réunions ont eu lieu en octobre 2020 pour finaliser le projet de SDAGE, en août 2021 pour préparer l'avis du CEB sur le PPI de l'Office de l'eau, et en novembre 2021 pour proposer les modifications du SDAGE suite aux consultations réglementaires.

M. Gilles HUBERT propose au CEB de passer au vote.

Le CEB donne mandat, à l'unanimité, à la commission planification pour appuyer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE.

5 – PROCHAINES SÉANCES

M. Emmanuel BRAUN indique pour répondre aux attentes exprimées plus tôt en séance qu'il a été convenu lors de la dernière commission finances la mise en place qu'un groupe de travail avec la Région et les membres du CEB qui se sont proposés en avril et une commission spécifique biodiversité en mai. Il annonce les prochaines rencontres.

Le prochain bureau du CEB aura lieu le 12 avril 2022 à 13h en salle T. Cadet, site de la Providence.

La prochaine séance plénière du CEB aura lieu le **10 mai 2022 à 9h au TCO.**

L'ordre du jour modifié étant épuisé, la séance est levée à 11:25.

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Gilles HUBERT (CD)	Madame Ericka BAREIGTS (Conseil Régional)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Monsieur Jacquet HOARAU (CASUD)
Monsieur Jean-François NATIVEL (CD)	Madame Marie LACOSTE (CBNM)
Madame Camille CLAIN (CD) en visio	Madame Juliana BEAUDRON (Fédération de Chasse)
Madame Ramata TOURE (CINOR)	Monsieur Jean-Lambert JOIN (hydrogéologue personnalité qualifiée)
Monsieur Michel CLEMENTE (TCO)	Madame Sonia RIBES (personnalité qualifiée milieu marin)
Monsieur Bruno ROBERT (Saint-Benoît)	Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)
Madame Anne-Sophie RITTER (Runeo)	Madame Corinne NATIVEL (Préfecture)
Monsieur Sébastien DERVIN (NOI) en visio	Madame Hélène THEBAULT (ARS)
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	Madame Magali DUVAL (IFREMER)
Monsieur Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane) en visio	Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture) en visio	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Monsieur Nicolas HIBON (CRPMEM)	
Madame Karine POTHIN (RNMR) en visio	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP) en visio	
Monsieur Roland TROADEC (Personnalité qualifiée)	
Monsieur Rémi BELON (personnalité qualifiée)	
Monsieur Emmanuel BRAUN (DEAL)	
Monsieur Christophe CASTANIER (DAAF)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI) en visio	
Monsieur Paul FERRAND (Parc national) en visio	
Monsieur Kevin SAMYN (BRGM)	

Invités

Monsieur Faical BADAT (Office de l'eau)	
Monsieur Alexandre MOULLAMA (Office de l'eau)	
Monsieur Julien BONNIER (Office de l'eau)	
Monsieur Guillaume CHARLAT (CD)	
Madame Sarah BATAILLE (CD)	
Monsieur Eric MAHE (CR)	
Madame Vayana DOMINIQUE (TCO) en visio	
Monsieur Matthieu MENOU (DEAL)	
Monsieur Jean-Yves PESEUX (DEAL)	
Madame Sabine STAAL (DEAL)	